



Le Bal des Amoureux !

Dossier de Presse

Février 2015

Contact Presse :

Charlotte Rosamond

06 70 39 03 33 / 01 44 18 60 55

abp.coordination@gmail.com

Pour leurs actions et leurs projets, les Amoureux au ban public bénéficient du soutien de :



SOMMAIRE

Page 2 : **Une Saint-Valentin pas comme les autres !**

Page 3 : **L'édition 2015 du Bal des Amoureux**

Page 4 : **Paroles d'Amoureux**

Page 5 : **Le Contexte**

Pages 6 et 7 : **Missions du Mouvement des Amoureux au ban public**

Pages 8 et 9 : **Mobilisations**

Pages 10 et 11 : **Créations**

Annexes :

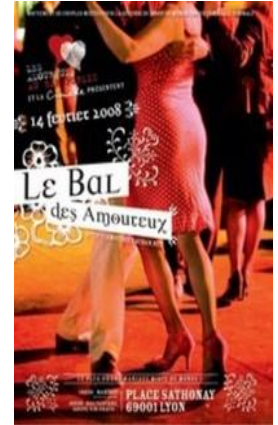
L'affiche du Bal des Amoureux

La Déclaration des droits des Amoureux

Une Saint-Valentin pas comme les autres !



Lyon 2008

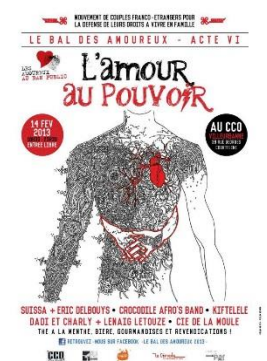


Paris 2010

Organisé au moment de la Saint-Valentin, Le Bal des Amoureux est un événement festif et revendicatif qui constitue un des temps forts du mouvement, permettant de mettre en lumière les difficultés vécues par les couples franco-étrangers.



Lyon 2013



L'édition 2015 du Bal des Amoureux

Samedi 14 février 2015, dès 19h
Rendez-vous avec les Amoureux au ban public
à La Générale, 14 avenue Parmentier Paris 11^{ème} (métro Voltaire)

Ambiance chaleureuse et programmation éclectique

Pour rejoindre les Amoureux au ban public le soir de la Saint-Valentin, nul besoin d'être en couple franco-étranger ! Chacun est libre de venir célébrer l'amour sans frontières et de donner un peu de piquant à ce 14 février : qu'il soit en couple ou cœur solitaire, qu'il vienne entre amis ou avec toute la famille.

Trois groupes - trois styles musicaux - se succéderont pour rythmer la soirée en chansons et en danses :



Au menu, et à des tarifs très raisonnables : poulet Yassa (plat sénégalais), soupe végétarienne, crêpes sucrées et pour les grandes soifs, le bar servira bières, verres de vin ou de jus de fruit, cocktail, bissap (boisson à base d'hibiscus), thé à la menthe...

L'entrée est à prix libre est sera reversée aux Amoureux au ban public.

Soirée de solidarité : les Amoureux au ban public et [La Générale](#) ont besoin de soutien !

Événement festif et revendicatif, le bal est un moyen unique d'alerter le public sur la situation des couples franco-étrangers, d'être visible sur la scène des combats citoyens et d'interpeller les élus et responsables politiques.

Les couples du collectif des Amoureux au ban public d'Île-de-France seront présents pour partager avec le public leur volonté de défendre le droit d'aimer et de vivre librement avec la personne de son choix. Ils raconteront leur histoire, leurs luttes, sur scène et autour du stand de présentation du livre de témoignage « Haut les cœurs ! Lettres d'Amoureux au ban public ».

Cette année, le bal des Amoureux est accueilli par La Générale, lieu de création pluridisciplinaire, géré collectivement et qui fonctionne comme une coopérative artistique et sociale. Ancrée dans le quartier, La Générale est malgré tout menacée par un projet de cinéma lancé par la Ville de Paris.

Cette Saint-Valentin est donc définitivement placée sous le signe de la solidarité, de la résistance et de l'amour !

Paroles d'Amoureux

« Ils étaient à six personnes, ils ont frappé à la porte, c'était le matin vers 8h, ils ont frappé à la porte, j'ai ouvert la porte, « police », **ils sont rentrés comme ça, ils sont rentrés dans la chambre alors que ma femme était couchée**, je leur ai dit « attendez que je réveille ma femme quand même, elle fait de l'hyper-tension vous allez lui faire peur, laissez-moi la réveiller ». Alors il m'a laissé mais il fallait que je laisse la porte ouverte. » **Jean-Luc et Lisa** / « Les Amoureux au ban public – le film »

« Toute personne est libre d'aimer la personne de son choix, quelles que soient les différences de nationalité, d'âge, de sexe ou de religion »

« La déclaration des Amoureux au ban public »

« Nous sommes mariés depuis avril 2013 et avons une vie tout à fait heureuse... jusqu'à ce que mon mari soit envoyé en Égypte pour y chercher un visa. Depuis 6 mois que nous sommes séparés, **c'est un combat de tous les jours contre l'administration pour que nous puissions être à nouveau réunis et vivre notre amour en toute liberté.** » **Ahmed et Christine** / site participatif « Nous sommes ici ! »

« Quand j'ai dit au policier que j'avais l'impression que c'était un interrogatoire et que toute la situation était surréaliste, que j'avais l'impression que moi en tant que française en France on m'enlevait simplement **parce que mon crime était d'être tombée amoureuse d'un étranger, on m'enlevait ce droit fondamental qui est de tomber amoureux de qui on veut, de vivre avec qui on veut, quand on veut, où on veut et sans que personne ne vienne nous embêter**, il m'a dit : « Oui mais mademoiselle on ne vous empêche pas d'être amoureuse c'est juste que bon il faut mieux choisir. » **Elza et Hicham** / « Les Amoureux au ban public – le film »

« De refus en refus, de procédures en procédures, de faux arguments en faux arguments, jusqu'à celui évoqué par le tribunal de Nantes invoquant notre trop grande différence d'âge ! **La morale des uns, les abus de pouvoir des autres**, le vide de la législation laissé à l'appréciation injuste des valeurs enkystées dans un racisme inconscient et une intolérance à la différence grandissante et sans cesse suspicieuse, **nous rappelle le Petit Prince d'Antoine de Saint-Exupéry : nous avons « ce soir le mal du pays comme un gosse.** » **Mic et Kemzo** / « Haut les cœurs ! Lettres d'Amoureux au ban public »

Le contexte

De nombreux ressortissants français et leurs conjoints étrangers sont aujourd'hui dans l'impossibilité de vivre pleinement et librement leur vie familiale en France. Ils se trouvent dans l'obligation permanente de justifier de l'authenticité de leur relation au risque de brûler les étapes de leur vie de couple, contraints de se conformer à un cadre imposé par les lois et l'administration.

Politiques migratoires restrictives : les familles binationales ne sont pas épargnées

Les entraves répétées subies par les couples franco-étrangers dans l'exercice de leurs droits sont la conséquence directe des politiques de plus en plus restrictives menées depuis une vingtaine d'année en matière de contrôle de l'immigration.

Le changement de majorité politique en 2012 n'a pas amélioré la situation. L'espoir soulevé par le vote du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux personnes de même sexe a immédiatement été relativisé par une circulaire excluant onze nationalités de l'accès au mariage pour tous. Non seulement la réforme législative promise pendant la campagne présidentielle en matière de droit des étrangers n'a toujours pas abouti, mais les pratiques préfectorales et policières sont révélatrices d'une volonté politique de fermer les frontières.

Alors que l'extrême droite n'a cessé de progresser, le racisme et le rejet de l'autre fédèrent plus que jamais. Les familles binationales, longtemps reléguées au rang peu enviable d'immigration subie, sont régulièrement désignées comme une menace.

Vivre ensemble, s'unir, obtenir un titre de séjour : le parcours du combattant

En dehors de toute union civile, la vie de couple n'est pour ainsi dire jamais reconnue par les autorités consulaires ou préfectorales.

Or, les couples franco-étrangers font l'objet de soupçons et d'enquêtes quasi systématiques, dès le moment où ils manifestent la volonté de s'unir et au seul motif que l'un des membres du couple est de nationalité étrangère.

Les autorités administratives et judiciaires, traquant un éventuel « mariage de complaisance », leur font subir de multiples intrusions dans leur vie privée : visites de domicile, consultation de correspondances privées, questions relatives à l'intimité du couple. Ces enquêtes sont susceptibles d'être reconduites à chaque nouvelle formalité administrative engagée par le couple, sans justification préalable.

Certains conjoints de Français contraints de retourner dans leur pays d'origine afin d'obtenir le visa leur accordant enfin le droit de vivre auprès de leur époux ou épouse, attendent pendant plusieurs mois voire plusieurs années que leurs démarches aboutissent. D'autres couples vivent dans la peur de voir l'un d'entre eux frappé d'une décision de refus de titre de séjour, et forcé de quitter le territoire français.

Des délais s'ajoutent donc aux délais dans le cadre de longues procédures difficiles à concilier avec la construction d'une vie de famille. **Les sentiments des couples franco-étrangers sont contrôlés sans relâche**, et la production de multiples « preuves de communauté de vie » est un préalable à toute démarche en vue de régulariser la situation administrative des conjoints étrangers en situation irrégulière.

Le Mouvement des Amoureux au ban public

Missions

Parce que la liberté d'aimer la personne de son choix est plus que jamais en péril, les Amoureux au Ban Public, mouvement de couples franco-étrangers, se mobilisent sur tous les fronts pour la défense de leurs droits à vivre en famille :

- **Défense des droits des couples franco-étrangers** : des permanences juridiques sont organisées chaque semaine pour apporter **conseil et soutien juridique aux couples rencontrant des difficultés administratives**. Elles ont lieu à Lyon, Marseille, Montpellier, Paris et Quimper. Un formulaire dédié permet également de contacter le pôle juridique du mouvement via le site internet. En moyenne pour 2014 : 80 couples ont été accueillis à Lyon et près de 370 à Paris. Plus d'un millier de demandes ont été traitées par mail. Dans certains cas, un suivi est mis en place et peut parfois durer plusieurs mois, voire plusieurs années et nécessiter une intervention volontaire des Amoureux au ban public en appui aux démarches juridiques du couple.
- **Plaidoyer politique** : la connaissance des problématiques rencontrées par les couples et des procédures qui leurs sont imposées, permet aux Amoureux au ban public de porter leurs revendications auprès des acteurs de la vie politique, des élus, des institutions. L'objectif est d'agir **en faveur de modifications législatives pour une politique migratoire plus respectueuse de leurs droits, pour la fin des pratiques administratives discriminatoires et dilatoires**.
- **Développement d'outils de sensibilisation et de communication** : **pour rendre visible les difficultés vécues par les couples franco-étrangers**, le mouvement des Amoureux au ban public les invite à s'exprimer et diffuse leurs témoignages par tous moyens. Les informations relatives aux droits des couples et familles binationaux, à l'actualité politique ou à des événements organisés par le mouvement et ses partenaires sont également relayées via le site internet et les réseaux sociaux, notamment sur la page Facebook suivie par plus de 3 400 personnes.

Une expérience unique de mobilisation citoyenne et collective,

Le mouvement des Amoureux au ban public est animé par les couples franco-étrangers et les bénévoles engagés au sein de collectifs implantés dans cinq villes de France.

L'association de soutien aux Amoureux au ban public, créée en 2010, permet de salarier deux personnes, et d'accueillir stagiaires et volontaires en service civique pour assurer la coordination des actions, la mise en œuvre des projets et la dimension nationale du mouvement.

Depuis la création du tout premier collectif en 2007 au sein de la Cimade, le caractère participatif du mouvement et le maintien de l'autonomie des collectifs sont les orientations principales qui continuent de guider sa structuration et la construction de son indépendance actuelle.

Le Mouvement des Amoureux au ban public

Mobilisations !

Le mouvement des Amoureux au ban public s'attache à faire avancer les droits des couples franco-étrangers en menant régulièrement des actions ciblées et des mobilisations militantes autour de situations sensibles, urgentes ou emblématiques, pour lesquelles il a été saisi ou alerté.

Les revendications exprimées par les couples franco-étrangers dès la création du mouvement font également l'objet d'actions et événements spécifiques organisés tant au niveau local que national.

Il s'agit avant tout d'alerter, d'interpeller et de sensibiliser l'opinion publique, mais également les élus, ainsi que toute personne qui dans le cadre de ses fonctions serait amenée à être en contact avec un couple franco-étranger.

Plus d'une trentaine de pétitions ont déjà été lancées par les Amoureux au ban public. Elles ont le double objectif d'apporter un soutien citoyen au couple et d'avoir un moyen de pression supplémentaire à la résolution de leur situation. Associées à un suivi du pôle juridique des Amoureux au ban public, elles ont un fort impact et permettent souvent de débloquer des situations parfois dramatiques. En voici quelques exemples :



[Un visa pour Youcef !](#) 4 370 signatures / Juin 2014

[Non à l'expulsion d'Abdou !](#) 6 935 signatures / Juin 2013

[Edem doit être régularisée !](#) 6 428 signatures / Février 2012



2008 Parce qu'ils refusent d'être systématiquement suspectés et contrôlés, parce qu'ils n'acceptent plus de vivre cachés ou séparés, **plusieurs centaines de couples mobilisés au sein des "Amoureux au ban**

public" entrent en campagne pour faire entendre leur voix et exiger une amélioration de leur condition. Ils lancent un appel pour la liberté d'aimer la personne de son choix, qui réunit à ce jour 22 668 signatures.



Diffusion d'un guide juridique à destination des maires et agents d'état civil (2009).

Co-rédigé par les Amoureux au ban public et le Syndicat de la Magistrature ce guide a pour objectif de permettre aux couples mais également aux maires et aux officiers d'état civil garants des valeurs républicaines, d'accéder aux informations permettant que la liberté d'aimer et de se marier avec la personne de son choix soit pleinement respectée.

Le Mouvement des Amoureux au ban public

Mobilisations ! *La suite*

Les collectifs des Amoureux au ban public ont, depuis la création du mouvement, initié et participé à de **nombreuses actions** : petit-déjeuner dans la file d'attente des préfectures, **tables rondes** en présence d'élus et d'officier d'état civil, **manifestations militantes**, **balades** urbaines sur le thème des couples franco-étrangers, **parades**, **forums associatifs** ...



« 4 mariages et un enterrement », mobilisation sur le thème du respect de la liberté du mariage. (Paris/2008)



A Marseille en 2010, les amoureux défilent en famille !



Graph réalisé dans le cadre d'une Balade urbaine sur le thème des couples franco-étrangers (Paris/2010)



Happening devant les locaux du défenseur des droits pour réclamer le traitement des dossiers déposés à la Halde par les Amoureux au ban public (Paris / 2011)



Les couples franco-étrangers déambulent en musique en direction de la mairie centrale de Lyon / 2008.

Le Mouvement des Amoureux au ban public

Créations !

Tout au long de ces sept dernières années, grâce au soutien d'artistes et techniciens pluridisciplinaires, les Amoureux au ban public ont pu réaliser de multiples créations originales. Elles ont vocation à porter la parole des couples franco-étrangers autrement et sont construites autour de leurs témoignages, de leurs luttes et de leurs revendications.

Ces créations sont autant d'outils qui permettent d'alerter et de sensibiliser l'opinion publique, les institutions et les acteurs de la vie politique sur les difficultés à vivre sa vie familiale librement quand on est en couple franco-étranger.



2015 Dans ce **recueil de témoignages**, quatorze personnes racontent avec émotion comment leur amour a survécu à la confrontation quotidienne avec des politiques migratoires toujours plus restrictives, à des pratiques administratives discriminatoires, et à une constante suspicion de fraude.

La lecture de ces histoires vraies, préfacées par Erik Orsenna, est l'occasion de prendre conscience des difficultés à vivre librement son amour et sa vie de famille en France quand on est un couple franco-étranger.

2014 Face à la montée des intolérances, à la progression du racisme, à la stigmatisation des étrangers et des personnes « issues de l'immigration », Les Amoureux au ban public lancent un **site participatif** pour que les couples franco-étrangers et plus largement les familles binationales puissent en une photo et quelques mots, crier haut et fort que l'amour n'a pas de frontières ! Découvrez les centaines de contributions en ligne sur [Nous sommes ici !](#)



2012 Sortie du **film documentaire** « LES AMOUREUX AU BAN PUBLIC – LE FILM » réalisé par Nicolas Ferran, présentant les témoignages de 13 couples qui relatent leur peur ou leur vécu de l'expulsion, leur révolte de devoir vivre cachés ou séparés, l'opacité et l'arbitraire de certaines administrations. Plus d'une centaine de projections-débats ont été organisées un peu partout en France. Retrouvez la bande-annonce, la revue de presse et les réactions du public sur [le site du film](#).

Le Mouvement des Amoureux au ban public

Créations ! *La suite*



2011 « L'Amour au ban » **pièce de théâtre** en cinq actes, est écrite par Massamba Diadiou, lui-même en couple franco-étranger. Elle fait traverser au public différentes situations où la dérision, le cynisme et l'ironie dépeignent avec humour, amour et sans le moindre misérabilisme, le parcours du combattant que subissent les couples mixtes pour se marier ou vivre ensemble. Plusieurs représentations ont lieu en région parisienne (mise en scène Robert Marcy). Retrouvez le [teaser vidéo](#), et [le texte de M. Diadiou édité chez l'Harmattan](#).

2009 Une équipe artistique menée par Rodolphe Burger, Jacques Higelin, Claire Denis et Mathilde Monnier se mobilise aux côtés des couples pour enregistrer une version sonore de la « Déclaration Universelle des Droits des Amoureux » et réaliser un **clip musical** autour d'une reprise de la chanson de Brassens « Les Amoureux des bancs publics ». [Retrouvez le site dédié au coffret cd/dvd](#)



2008 Un **grand concert de soutien** aux couples mixtes réunissant plusieurs artistes de renommée nationale ou internationale est organisé par les Amoureux au ban public au Zénith de Montpellier. Près de 4 000 personnes sont présentes et découvrent le mouvement des Amoureux au ban public à travers des débats organisés par les couples, la diffusion dans la grande salle d'un diaporama photo et d'interviews filmés, la lecture sur scène de la « déclaration des Amoureux au ban public » et une table de presse.

Les Amoureux Au Ban Public vous invitent au
BAL DE TOUS LES AMOUREUX



14 Février, à partir de 19h00

La Générale,

14 av Parmentier Paris 11ème, M°Voltaire

- The Link - YoNoSoy - La Barricada Tropical -

Cocktail des amoureux, thé à la menthe, bière, poulet Yassa et revendications

Entrée à prix libre

Sortie du livre « **Haut les cœurs !** » - lettres d'amoureux
illustrant le combat de couples franco étrangers
pour s'aimer librement - lancement du livre le 14 février

L'amour n'a pas de frontières,
dites-le avec les mots et en photo sur

<http://amoureuxauban.net/nous-sommes-ici>

LA DÉCLARATION DES "AMOUREUX AU BAN PUBLIC"

RÉUNIS EN ETATS GÉNÉRAUX LE 19 AVRIL 2008, LES REPRÉSENTANTS
DES COLLECTIFS DES "AMOUREUX AU BAN PUBLIC" ONT SOLENNELLEMENT
ADOPTÉ UNE DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DES COUPLES MIXTES.

Nous, amoureux sans frontières, proclamons le caractère universel et fondamental du droit et de la liberté d'aimer. Nous refusons que les couples mixtes soient mis au ban de la République par des lois sur l'immigration toujours plus restrictives. Considérant que l'échange et la mixité sont sources de richesse humaine, que les atteintes aujourd'hui de plus en plus graves et répétées au droit de mener une vie familiale normale n'ont pas leur place dans une société libre, ouverte et démocratique, nous, réunis en états généraux, reconnaissons et déclarons les droits et principes suivants :

ARTICLE 1

Toute personne est libre d'aimer la personne de son choix, quelles que soient les différences de nationalité, d'âge, de sexe ou de religion.

ARTICLE 2

Toute personne a le droit de mener sa vie familiale dans son pays de résidence, qu'elle en ait ou non la nationalité.

ARTICLE 3

Toute personne a le droit de choisir de vivre sa vie familiale dans le cadre du mariage, du PACS ou de l'union libre. Ce choix n'a aucune incidence sur le droit au séjour du couple sur le territoire de l'Etat.

ARTICLE 4

Le mariage est un droit fondamental et inaliénable. Seul le libre consentement des époux est nécessaire à sa célébration.

ARTICLE 5

L'Etat doit donner à la famille les moyens nécessaires à son épanouissement en garantissant aux membres de la famille le droit au travail, à la protection sociale, au logement et à la stabilité du séjour sur son territoire.

ARTICLE 6

Les droits et les devoirs des personnes composant le couple mixte doivent être équivalents. L'Etat doit garantir cette égalité de traitement.

ARTICLE 7

Toute personne a droit à l'intimité de ses relations et choix familiaux, de son domicile et de ses correspondances. Toute intrusion dans cette intimité porte atteinte à la dignité des personnes et au droit au respect de la vie privée et familiale.

